80e Année. — N° 177. LE NUMÉRO : 25 CENTIMES MERCREDI 26 JUIN 1935.

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

| | 3 mois. | 6 mois. | 1 an. |
|---|---|---|---|
| Nord et limitrophes..... | 22.00; | 40.00; | 78.00 |
| Autres départements..... | 25.00; | 42.00; | 80.00 |
| Belgique ..... | 25.00; | 48.00; | 90.00 |
| Union Postale: Tarif A.... | 35.00; | 70.00; | 140.00 |
| — Tarif B.... | 50.00; | 100.00; | 200.00 |

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52. 327.53. 327.54.
TOURCOING ..... 22, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE..... 2, rue Faidherbe. Tél. 539.51.
ANNONCES..... PARIS..... 26, Boulevard Poissonnière Tél. Provence 77.94
MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

CHÈQUES POSTAUX 57 LILLE

SOCIÉTÉ DENTAIRE 12, Rue de Béthune T. 06.80 LILLE

## Où va le parti socialiste ?

C'est M. Lebas qui, avec une inquiétude non dissimulée, pose la question dans le *Populaire*.

Le député-maire de Roubaix constate sans enthousiasme la résurrection probable de la délégation des gauches et de cette vieille « défense républicaine », qui veut se rajeunir en s'appelant maintenant « Front populaire ». L'initiative communiste qui tend à réaliser dans tout le pays l'union des radicaux, des socialistes et des moscoutaires ne lui dit rien qui vaille. Il voit déjà son parti « fondu dans une grande formation antifasciste.» Dissoudre les « groupements fascistes » ne lui semble pas le fin du fin de la politique révolutionnaire, et, d'autre part, remplacer la lutte de classe par la collaboration des classes, celles-ci fussent-elles sympathisantes ou même alliées, est pour lui l'abomination de la désolation.

Sans doute, M. Lebas entend-t-il combattre le mouvement fasciste et la réaction et se servir de ces épouvantails pour rallier en temps opportun les voix de gauche autour des candidats S.F.I.O. Mais pour le moment, les élections municipales étant passées et les élections législatives un peu lointaines encore, le leader socialiste consent à quitter le terrain électoral pour s'occuper des programmes de Toulouse et de Mulhouse.

Or, les revendications contenues dans ces programmes, et qui comprennent entre autre réforme des « nationalisations qui briseront les résistances de la banque et de la grande industrie », ces revendications, lisons-nous dans l'article de M. Lebas, il ne faut pas compter sur le Front populaire pour les faire triompher. « Quel est le socialiste, quel est le communiste qui oserait prétendre sérieusement que nous pouvons compter sur le parti radical pour la politique de combat et de réformes profondes qu'exige toute lutte antifasciste? »

M. Lebas est dur pour les radicaux qui lui ont prêté en maints scrutins un appui aussi désintéressé que directement sollicité. Mais, pris entre le radicalisme et le communisme, le député-maire a peur que le parti socialiste ne conserve plus sa liberté d'action et que, finalement il disparaisse dans le Front populaire. Et il pousse un cri de détresse, véritable S.O.S. : « Camarades, le moment est critique pour votre parti. »

Nous le pensons aussi. Danger national pour les Français éclairés, empêcheur de réformes républicaines essentielles, exploiteur du marxisme révolutionnaire, profiteur de la misère du peuple, le socialisme, chez nous, s'est discrédité aux yeux des républicains et des démocrates patriotes, justement effrayés par l'antipatriotisme de sa doctrine, comme aux yeux des travailleurs écœurés par l'arrivisme électoral de ses meneurs.

Où va le parti socialiste ?

Logiquement, historiquement, il va au communisme M. Lebas.

**Louis DARTOIS.**

## LA CHALEUR A PARIS

(Ph. Keystone.)

LES FONTAINES PUBLIQUES SONT PRISES D'ASSAUT PAR CEUX QUI ONT SOIF...

...MAIS LES ENFANTS ONT TROUVÉ UN MEILLEUR MOYEN DE SE RAFRAÎCHIR

## LE BRASSAGE DES TICKETS DU SWEEPSTAKE

LES EMPLOYÉES CONTROLENT LES TALONS DES BILLETS AVANT DE LES PLACER DANS LES BRASSEUSES. (Mond. Photo-Presse.)

*BILLET PARISIEN*

## LA DÉFENSE DU RÉGIME

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 25 juin (Minuit).

La Chambre, par 320 voix contre 239, s'est prononcée en faveur du principe de la réforme électorale. C'est donc un succès très net pour les proportionnalistes. Toutefois, il n'est pas impossible que des efforts soient tentés près des socialistes, partisans de la réforme, pour qu'ils consentent à l'ajourner.

En fait, le débat pourra-t-il venir en séance publique avant la clôture de la session ? On en vient à se le demander quand on sait que la Commission chargée d'élaborer un texte n'y mettra aucune bonne volonté, malgré la consigne qui lui a été donnée de déposer un rapport dans les huit jours.

Tout se passe comme si la Chambre songeait à supprimer ses vacances. La vérité, c'est qu'elle manœuvre contre le Gouvernement qui a le désir de se consacrer tout entier à la défense du franc et de l'économie menacés. La délégation des gauches, qui a été reçue dans l'après-midi par M. Pierre Laval, lui a exprimé ses inquiétudes ; elle redoute que le décret de clôture ne vienne supprimer tout contrôle parlementaire, notamment quant à ce qu'elle appelle l'agitation des ligues. Et elle s'est prononcée une fois encore dans le sens du rapport Chauvin établi en conclusion de l'enquête parlementaire sur les événements de février.

Cette affaire des ligues est actuellement le grand cheval de bataille des adversaires du Cabinet. Malheureusement pour ceux-ci, le bruit court avec persistance qu'ils sont divisés sur la question. M. Herriot, dit-on, aurait menacé de démissionner si des mesures n'étaient prises contre les associations menaçant l'ordre républicain.

La délégation des gauches n'a d'ailleurs pas trouvé M. Pierre Laval dans des dispositions intransigeantes. Le Président du Conseil sait ce qu'il doit au régime dont il a précisément à assurer le libre fonctionnement. Il ne tolérera aucune provocation, d'où qu'elle vienne et où qu'elle se produise ; et cet avertissement s'adresse aussi bien à gauche qu'à droite. Pour ce qui concerne spécialement les Croix de feu, il a donné des instructions aux préfets pour que de nouveaux rassemblements ne soient plus tolérés.

Mais le danger que dénonce la gauche réside-t-il vraiment là où elle le voit ? M. Pierre Laval fera vendredi à la Chambre des déclarations où il lui donnera tous les apaisements qu'elle souhaite. Mais en même temps, il lui demandera de ne pas multiplier les embûches sous ses pas et de le laisser travailler. Car enfin, ce qui menacerait le régime le plus directement, ce serait son impuissance à résoudre les grands problèmes qui se posent devant lui. Les ligues ne se développent que sous l'effet du mécontentement ; qu'on supprime d'abord les raisons du mécontentement et tout péril sera écarté.

R...

### La dissolution du groupe interparlementaire des régions dévastées

Paris, 25 juin. — Ayant de clore ses travaux, le groupe interparlementaire des régions dévastées a entendu un discours très remarqué de son président, M. Paul Hayes, sénateur du Nord.

M. Hayes leva la séance en déclarant à l'approbation de tous, que le groupe interparlementaire des régions dévastées était dissous, mais que sa disparition permettrait seulement à ses membres de se consacrer davantage à la défense des intérêts économiques du Nord et de l'Est.

### La responsabilité civile des communes

Paris, 25 juin. — M. Eugène Penancier vient de déposer sur le bureau du Sénat, une proposition de loi tendant à obliger les communes à s'assurer contre toutes responsabilité civile, en quelque nature qu'elle soit.

## Un "Comité de vigilance" a été constitué par les gauches en vue des vacances parlementaires

Paris, 25 juin. — La délégation des gauches qui a délibéré, au début de l'après-midi de mercredi, a décidé de réunir tant à la Chambre qu'à Sénat, les 300 signatures qui permettraient à leurs présidents de convoquer éventuellement les Chambres, pendant les vacances parlementaires.

Elle a décidé la nomination d'un Comité de vigilance, émanation de la délégation des gauches, qui serait chargé de contrôler les actes du Gouvernement pendant l'intersession.

Les gauches ont décidé d'envoyer au Président du Conseil une délégation chargée de s'enquérir de l'attitude que compte prendre le Gouvernement dans la question des ligues.

M. Laval a déclaré aux représentants de la délégation des gauches qu'il ferait, vendredi soir, à la tribune une déclaration de nature à apaiser les inquiétudes qui se sont manifestées dans certains groupes parlementaires à la suite des rassemblements opérés par les organisations politiques ou autres.

Il a indiqué que les pouvoirs exceptionnels qui lui ont été accordés par le Parlement, lui permettraient de défendre l'ordre public nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre de redressement financier.

Il a pris l'engagement de réprimer toutes les menées qui porteraient atteintes aux libertés démocratiques et à la légalité, d'où qu'elles viennent.

Le Président du Conseil aurait déclaré qu'il avait été le premier surpris des manifestations de Chartres et de Montreuil et il a assuré qu'il ferait prendre des dispositions pour en éviter le retour en prendant notamment les préfets responsables au cas où des événements de même nature se reproduiraient.

Une enquête sera faite, d'autre part, pour savoir si réellement des officiers de l'armée active ont donné leur adhésion aux Croix de feu et autres organisations du même genre.

Enfin, au sujet des avions de tourisme détenus par certains adhérents de ces ligues et employés par eux dans un but de propagande, le Président du Conseil a déclaré qu'il ferait également une enquête pour savoir si ces appareils bénéficient de subventions de l'Etat et que dans l'affirmative, il ferait supprimer ces subventions.

### M. William Thorp est réélu bâtonnier à Paris

Paris, 25 juin. — Mardi après-midi l'Ordre des avocats du Barreau de Paris a procédé à la réélection selon la tradition de son bâtonnier. M. William Thorp, qui avait été élu l'année dernière par 656 suffrages, a été réélu cette année par 557 suffrages. Il y a eu 662 suffrages exprimés sur 695 votants ; majorité absolue, 332.

Jeudi prochain commenceront les élections pour le Conseil de l'Ordre.

## Le Conseil des ministres étudie des mesures pour réprimer les abus dans l'attribution des pensions de guerre

### LA LIBERTÉ DE LA DISTILLATION VA ÊTRE RENDUE AUX BOUILLEURS DE CRU

Paris, 25 juin. — Les ministres se sont réunis mardi matin, à 10 h., à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères a mis le Conseil au courant de ses récents entretiens avec M. Eden.

M. Maupoil, ministre des Pensions, a exposé au Conseil les mesures qu'il a étudiées pour contribuer en ce qui concerne son département à l'équilibre budgétaire et à la suppression des abus.

Il a particulièrement insisté sur les dispositions à prendre pour hâter la révision des pensions concédées sous l'empire de la législation antérieure, en raison d'infirmités, qui ne seraient pas dues à des faits de guerre ou de service.

A la suite de cet exposé, le Conseil a décidé d'arrêter définitivement des dispositions dans sa prochaine séance.

M. Marcel Régnier, ministre des Finances a exposé les mesures que, d'accord avec M. Cathala, ministre de l'Agriculture, il avait arrêtées pour venir en

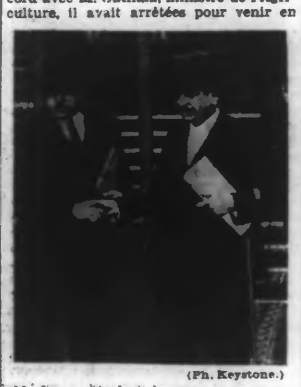

(Ph. Keystone.)

M. LAVAL (*à droite*) SERRANT LA MAIN DE M. MAUPOIL

aide aux populations viticoles si durement éprouvées par la mévente des vins. Afin d'assainir le marché, le Service des alcools procédera à des achats supplémentaires au prix de 480 fr. l'hectolitre d'alcool pur, à la condition que les vins distillés aient été payés au minimum 4 fr. le degré-hectolitre.

Cette dépense sera exclusivement financée grâce à la surtaxe aux droits de circulation instituée par la loi du 24 décembre 1934, et ne pourra ainsi entraîner aucune charge pour les finances publiques.

Le ministre des Finances a fait un exposé d'ensemble des problèmes soulevés dans certaines régions productrices d'alcools de cru. En conclusion de cette communication, le Conseil s'est unanimement déclaré résolu à réprimer sévèrement toute manœuvre individuelle ou concertée tendant à compromettre le rendement de l'impôt ou à entraver l'action des agents appelés à assurer le respect de la réglementation en vigueur.

Les ministres sont, en outre, tombés d'accord sur la nécessité de faire justice des attaques injustifiées dont s'est trouvé l'objet le personnel des Contributions indirectes qui, avec un dévouement digne d'éloges, remplit, à la satisfaction des pouvoirs publics, une tâche ingrate et difficile.

Pour donner une marque tangible de sa sollicitude à des populations rurales cruellement atteintes par la crise économique, le gouvernement a envisagé favorablement la possibilité de placer sous un régime spécial comportant la liberté complète de distillation, les bouilleurs de cru des départements qui en feront la demande par la voie de leurs Conseils généraux, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire destinée à couvrir le Trésor de la perte résultant de l'abandon des garanties actuelles.

Les récoltants procédant à des opérations de distillation seront dispensés de toute déclaration et de la franchise de l'exercice. Cette redevance sera fixée par département et d'après la moyenne des quantités fabriquées au cours des 5 dernières années par les bouilleurs de cru, en sus de l'allocation en franchise, et réservée à leur consommation familiale. Elle sera répartie entre les communes par les soins du Conseil général, dans le cadre du département, et entre les récoltants d'une même commune par la Commission des répartiteurs.

Ainsi, sans que le Trésor subisse un préjudice direct, les bouilleurs de cru auront la faculté de recouvrer la libre disposition de leurs alambics et leur domicile restera à l'abri des investigations des agents du fisc. Un décret-loi, réalisant diverses mesures, sera incessamment publié au « Journal Officiel ». Dans les départements qui en feront la demande, le nouveau régime pourra fonctionner dès le 1er juillet.

M. G. Bonnet, ministre du Commerce, a mis le Conseil au courant de l'arrêt des négociations commerciales franco-allemandes.

## Le chancelier Hitler à Hambourg

*Le chancelier* HITLER *s'est rendu à Hambourg, pour assister aux fêtes de clôture de la Semaine de la Marine.* (Ph. Keystone.)

## Est-ce bien Soclay qui a été vu, le 19 avril, avec une fillette ?

Chaumont, 25 juin. — Le juge d'instruction s'occupe actuellement de retrouver le fabricant des pinces découvertes par son greffier dans le square de Chaumont.

Il attend aussi le résultat de l'expertise pratiquée à Paris par les services de l'identité judiciaire.

L'instruction subit un temps d'arrêt, tandis que pleuvent les lettres de « radiesthésistes » qui donnent des indications contradictoires sur l'endroit où, d'après eux, serait enterré le petit cadavre. Le greffier du juge en a déjà classé plus de 1.500 !

On parle aujourd'hui d'un témoin qui ne fut jamais signalé et qui fut mêlé d'assez près au drame.

Le 19 avril dernier, vers 16 h. 30, peu après la disparition de la petite Nicole, un habitant de Chaumont, M. Colignon, se promenait avec sa petite fille adoptive, lorsqu'un jeune cycliste le héla et lui demanda s'il n'avait pas rencontré une fillette qui était perdue.

C'était le jeune frère de la petite Nicole qui partait à la recherche de sa sœur. Ce jeune homme parla de sa rencontre et, quelques jours après, diverses personnes déclarèrent au juge d'instruction qu'ils avaient vu Soclay avec la petite Marescot.

On en vient à se demander, aujourd'hui, si les personnes qui prétendent avoir vu Soclay n'ont pas vu en réalité M. Colignon, dont le signalement s'apparente à celui du détenu. Comme, d'autre part, les petites filles étaient du même âge et blondes toutes deux, on peut penser à une méprise de la part des témoins.

Mais il paraît que le Parquet n'attache aucune importance à ce qu'il considère comme une coïncidence.

### *Les préparatifs pour le Congrès eucharistique de Prague*

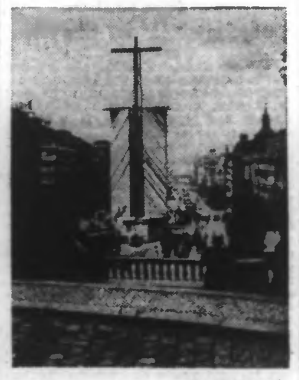

(Ph. Keystone.)

*Prague fait ses préparatifs pour le grand Congrès eucharistique qui doit avoir lieu au mois de juillet. Déjà l'on commence à travailler à la décoration de la ville.*

VOICI UNE GRANDE CROIX QUI A ÉTÉ ÉRIGÉE SUR LA WENDELSPLATZ, A PRAGUE.

### L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE TOULON

**Le parti socialiste de France et les S.F.I.O. se décistent pour le communisme.**

Toulon, 25 juin. — Le Comité composé de partisans du député décédé Pierre Renaudel, qui avait fondé, avec plusieurs parlementaires, anciens socialistes unifiés, et qui avait présenté la candidature Eugène Montagné au scrutin du 23 juin dans la 2e circonscription de Toulon, a décidé de se retirer au profit du candidat communiste.

M. Jacques Toesca, contrôleur de l'Enregistrement, candidat du parti socialiste unifié, secrétaire général de la Fédération départementale de ce parti, se désiste également en faveur du candidat communiste, Jean Bartélini.

## L'AÉRO-CLUB DE FRANCE À BRUXELLES

*L'Aéro-Club de France est allé à Bruxelles, en promenade aérienne, visiter l'Exposition et assister à une fête aérienne.*

VOICI LES PILOTES FRANÇAIS AU VIEUX-BRUXELLES (Ph. N.Y.T.)

## M. GEORGES PETIT

### ancien président de la Mutualité du Nord

## devant le Tribunal correctionnel de Lille

M. Georges Petit, ancien président général de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

### Le procès de la confiance

Pendant des années, M. Georges Petit avait été l'organisateur, l'animateur de la mutualité du Nord. Sa compétence, son autorité, son dévouement lui avaient donné un prestige exceptionnel. Tout ce qu'il faisait était approuvé d'enthousiasme. On ne discutait rien de ses propositions. La confiance régnait totale.

Les autorités publiques cautionnaient d'ailleurs, cette confiance par les plus hautes récompenses civiques. M. Petit était devenu commandeur de la Légion d'honneur.

Et voilà que brusquement il y a un peu plus d'un an, le voile se déchire. Des observations préfectorales, puis une enquête ministérielle viennent alerter les consciences tranquilles. Des faits inquiétants sont révélés qui jettent la stupeur parmi les braves et honnêtes gens de la mutualité. La chute est d'autant plus grave que le triomphe a été plus éclatant.

Sur le sol fertile de la mutualité où fleurissent les plus belles vertus morales de prévoyance d'entr'aide, de solidarité, de désintéressement, une plante parasite a poussé ses racines au détriment des fleurs.

Et la confiance est morte des abus dont elle a souffert.

Et cependant, ce n'est pas l'abus de confiance que la justice a retenu contre M. Petit.

Après une enquête judiciaire très longue, le ministère public a délaissé cet élément de procès.

Il a restreint ses réquisitions à un seul fait : la vente des terrains de Lambersart appartenant à M. Petit, à l'Union départementale dont il était président général et à un prix près de cinq fois supérieur à son prix d'achat. Il a estimé que des manœuvres justifiant une tromperie d'escroquerie avaient été mises

M. GEORGES PETIT

en œuvre pour faire aboutir cette opération et il a retenu, en outre, une infraction à la loi sur les lotissements.

### L'audience

C'est ce procès qui s'ouvrait hier, à Lille.

Les ardeurs du soleil avaient tempéré celles du public.

Il n'y avait pas foule dans la salle d'audience, mais il y avait beaucoup de journalistes, d'avocats et de dirigeants mutualistes.

M. Pommerol, présidait les débats, assisté de MM. Meingasson et Toulas.

M. Robin, procureur de la République occupait lui-même le siège du ministère public.

Mes de Lanwereyns et Arnoux, représentaient l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, qui s'était portée partie civile.

Mes Pruvost et Fauchille, défendaient M. G. Petit.

M. Petit était assis au banc des prévenus. Il attendait dans un calme parfait l'ouverture des débats. Mais ensuite, au cours de son interrogatoire que pendant l'audition des témoins, il ne cessa de manifester une étonnante nervosité. Au mépris de tous les usages, il se postait à côté des témoins, les interrogeant, les interpellant, montant parfois aux côtés de la table des juges pour protester contre certaines dépositions d'experts.

Son attitude souleva d'ailleurs les protestations du public. Mais elle eut surtout pour nement l'utilité d'éclairer le tribunal sur les pratiques d'autorité de celui qui affirmait « n'être rien du tout » mais en réalité « était tout ».

### Un incident préjudiciel

L'interrogatoire d'identité fut très bref et aussitôt une querelle de procédure s'ouvrit.

Me Arnoux, au nom de la partie civile, déposa des conclusions tendant à la jonction des deux inculpations : escroquerie et infraction aux lois sur les lotissements.

C'est cette infraction aux lois sur les lotissements, c'est-à-dire le fait d'avoir dissimulé les charges légales de la vente dans l'acte de vente du terrain qui est un élément important de l'escroquerie.

On ne peut juger un délit sans l'autre.

Me Pruvost au nom de M. Petit, répliqua qu'on ne peut joindre un délit de droit commun à un délit spécial et que d'autre part, l'Union départ...

*PETITS PROPOS*

## Lumière d'Afrique

*Est-ce qu'il arrivera un jour où le mot de Voltaire ne sera plus vrai et où la lumière ne viendra plus du Nord?*

*Tandis que l'Allemagne, terre chérie de nos soi-disant philosophes du XVIIIe et même du XIXe siècle, essaie de se replonger dans la nuit et les horreurs du paganisme barbare dont, après tout, elle n'est jamais tout à fait sortie, on nous apprend que la conversion des noirs s'accomplit si rapidement qu'« avant la fin de ce siècle, l'Afrique centrale sera terre chrétienne et catholique. »*

*Déjà le petit-fils du sceptique Renan, Ernest Psichari, qui devait tomber en Belgique le chapelet à la main, nous avait fait comprendre, dans son « Voyage du Centurion », les vertus de la solitude africaine pour retremper et exalter les grandes âmes. Un Galliéni et un Mangin, un Joffre et un Gouraud, un Franchet d'Esperey y sont allés chercher cette vision, élevée ce sens de la vie et de la mort qui a fait d'eux de si grands chefs. Un Lyautey y a retrouvé, pour nous donner un empire, les conditions de l'autorité.*

*Ne pas voir ce que la France a fait pour civiliser l'Afrique, lui reprocher son « impérialisme », c'est méconnaître notre grandeur. C'est céder au besoin de nous dénigrer nous-mêmes. Ah! non, c'est fini, assez d'autres s'en chargent. Plus de modestie mal placée.*

*Et, en l'an 2.000, l'Afrique est « un nouveau moyen age » chrétien, patrie des arts, des lettres et de la charité; si la barbarie matérialiste contraint des populations d'Europe à aller y retrouver le sauveur de vivre, c'est bien à la France, à ses grands capitaines, à ses explorateurs, à ses missionnaires que ces nouveaux réfugiés le devront, car la France a été l'initiatrice de cette renaissance africaine. Ce sera beaucoup aussi à la Belgique, puisque c'est particulièrement au Congo que s'affirme le mouvement qui porte la race noire vers le Christ.*

*Nous avons vu de grandes choses en ce premier tiers du siècle. Nos petits-neveux en verront sans doute de plus étonnantes encore avant que le calendrier marque ce chiffre fatidique : An 2.000.*

A.